



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 15 Février à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 08 Février 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 36

Objet : Créations de postes

Présents : 32

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORELLE Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPEAU Catherine (Pugnac), COURSEAU Mickael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORELLE, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE

Absents excusés : 1

DUMONT Éric (Saint André de Cubzac)

Secrétaires de séance : Pierre JOLY et Jean ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L5111-7 et L 5111-8,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Considérant que la continuité de direction au sein de la structure multi accueil Les Galopins des Vignes à Pugnac était assurée par un Educateur de Jeunes enfants et que la réglementation n'oblige pas à recruter un agent de ce cadre d'emploi pour occuper ce poste, qu'une réorganisation du service a donc été repensée et le recrutement d'une Auxiliaire de Puériculture est apparu adapté.

Considérant le besoin de la commune de Val de Virvée de bénéficier de davantage de temps d'un agent intercommunal intervenant déjà au sein de cette collectivité,

Vu l'avis du comité technique en date du 15 février 2017,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de:

-créer au tableau des effectifs, à compter du 1er mars 2017, les postes suivants :

- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe à temps non complet, 10.30/35ème.

-et supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'Educatrice de Jeunes Enfants à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe à temps non complet, 21/35ème.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

2 2 FEV. 2017

Publiée le : 2 3 FEV. 2017

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

2 2 FEV. 2017

Publié ou notifié

Le : 2 3 FEV. 2017

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 16 Février 2017.

le Président,

Le Président,

A.DUMAS.

